

## exercice de droit compare

Par **jodie**, le **07/03/2008** à **21:46**

Bonjour...

Voilà j'ai choisi la matière droit comparé. Je dois choisir une décision étrangère ( n'importe quel pays) ou une loi étrangère et comparer ac ce qu'aurait été la décision française ou la loi française et ceci peut porter sur n'importe quelle matière.

Pour le moment je n'ai que de vagues idées... Peut être auriez vous des idées?

Par **jeeecy**, le **07/03/2008** à **21:54**

alors franchement le plus simple c'est de prendre un contrat étranger et le même français ou la même chose avec une décision étrangère portant sur le droit des contrats

et si tu veux limiter tes recherches au strict minimum, tu choisis une décision en droit des contrats belge ou luxembourgeois (dérivés du code civil français ;))

Par **Kem**, le **08/03/2008** à **14:11**

Oué mais en fait y'a pas vraiment de différence lol

Je pensais en baver en contrat spéciaux, pensant que j'avais pas les bases ... bha non en fait, on a le même vocabulaire.

Pour de nombreuses matières, en Belgique, on se réfère même à de la jurisprudence française

Par **jeeecy**, le **08/03/2008** à **14:53**

[quote="Kem":21zsb711]Oué mais en fait y'a pas vraiment de différence lol [quote:21zsb711] d'où l'intérêt de la comparaison

enfin pour un devoir à rendre, je pense que le mieux est le droit anglais ou le droit allemand  
en droit allemand la solution sera généralement semblable à celle rendue en France pour une affaire similaire, mais le moyen d'y arriver diffère souvent du fait que les règles applicables ne sont souvent pas les mêmes Image not found or type unknown

Par **jodie**, le **08/03/2008** à **16:24**

Merci pour vos réponses...

Mais le problème c'est que je n'y connais rien en droit des contrats et je n'ai pas l'impression que je pourrais développer beaucoup ...

Je pensais plutôt à des décisions qui auraient avoir avec la conception de la famille ( adoption par exemple..) , ou la laïcité ...

Par **Kem**, le **10/03/2008** à **10:02**

Fait une comparaison en droits constitutionnels belge et français, ça peut être hautement

roxxatif Image not found or type unknown

Par **jodie**, le **11/03/2008** à **22:20**

[quote="Kem":3090w0x3]Fait une comparaison en droits constitutionnels belge et français, ça

peut être hautement roxxatif Image not found or type unknown [/quote:3090w0x3]

Ta une idée précise ?

Par **Kem**, le **12/03/2008** à **11:11**

Oui : le système belge est composé de communautés, de régions, de provinces, de communes. C'est une monarchie constitutionnelle mais c'est surtout un Etat fédéral.

En France, qui compte 6 fois plus d'habitants et un territoire autrement plus large (sans

compter les Dom-Tom), tu as un Etat, des régions, etc.

Un exercice de comparaison entre ces hiérarchies me semble tout à fait intéressant et pertinent.

A mon sens, il faudrait éviter d'entrer dans les pourquoi du comment (surtout pour la composition de l'Etat belge) et se concentrer sur les faits.

Je n'ai quasi aucune base en droit administratif français, néanmoins il me semble que votre Etat est organisé depuis le président jusqu'aux ~~majres~~ maires d'hameaux de manière très verticale.

Tandis qu'en Belgique, il y a des obliques partout Image not found or type unknown